

Cérémonie de remise de diplômes 2018

« Je vous informe qu'une cérémonie de remise de diplômes aura lieu lors de la journée « **Portes Ouvertes** » du lycée fixée au 9 Février 2018

Ce moment, que je souhaite convivial, sera aussi pour vous l'occasion de retrouver vos camarades et vos anciens professeurs. »

Rendez-vous donc à 10h au foyer des élèves

Vous pouvez cependant retirer votre diplôme avant cette date au secrétariat des élèves du lycée, **muni d'une pièce d'identité.**

Horaires d'ouverture du secrétariat des élèves :

Lundi et jeudi : de 7h45 à 12h20 et de 14h à 17h
Mardi et mercredi : de 7h45 à 12h20 et de 14h à 17h30
Vendredi : de 7h45 à 12h20 et de 14h à 17h15

Une permanence aura lieu également pendant les vacances de la Toussaint (les lundi 22 et mardi 23 octobre), de février (le lundi 25 février), et pendant les vacances de Pâques (le mardi 23 avril).

Remarques importantes

Si à la date de remise du diplôme, le titulaire du diplôme est majeur, le diplôme du bac ne peut être remis qu'au jeune diplômé exclusivement.

Par un acte volontaire spécial et précis, le jeune diplômé majeur peut toutefois donner un pouvoir à un de ses parents pour aller retirer le diplôme en son nom et à sa place. Le parent doit présenter ce pouvoir, sa propre carte d'identité et une copie de la carte d'identité de son enfant.

Les élèves mineurs peuvent venir chercher leur diplôme eux-mêmes ou se faire représenter par leur représentant légal.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour venir retirer votre diplôme, vous pouvez nous en faire la demande par courrier, en joignant à votre demande :

- **une copie de votre carte d'identité**
- **une enveloppe grand format (23X32)** timbrée au tarif recommandé avec Accusé de Réception (4,55€ + 1,15€ soit 5,70€)
- **une lettre de décharge** dégageant le lycée de toute responsabilité en cas de perte de l'envoi.

Le Proviseur


Jean-Louis VIARGUES